

Prévessin-Moëns

1
9
8
4



BULLETIN MUNICIPAL N° 2

VIVRE ENSEMBLE CHACEUREUSEMENT

Tel est le souhait qui me vient à l'esprit malgré la grisaille du temps.

Si les beaux jours se font attendre, que notre courtoisie envers les autres soit un rayon de soleil dans notre vie quotidienne.

Pour cela, peu de contraintes, mais quelques égards de bon voisinage :

Eviter de troubler le repos des voisins par les pétarades intempestives des moteurs.

Respecter la nature et les récoltes en faisant la différence entre un terrain de sport et un champ de blé.

Neutraliser les ébats de son toutou qui, non content de vous faire cadeau de ses crottes, passe une partie de ses jeux à faire l'inventaire des poubelles.

Pensez-vous que la fumée de vos déchets puisse bronzer agréablement vos voisins ?

La vie à la campagne a beaucoup d'avantages, mais elle comporte aussi certains inconvénients.

Dans un effort réciproque, je pense qu'il est possible que chacun améliore ses rapports avec autrui et je ne doute pas que tous y trouveront une qualité de vie plus agréable.

En espérant que la chaleur et le soleil soient au rendez-vous, je vous souhaite à tous de **BONNES VACANCES.**

J. Raphoz

LE BUDGET

Le budget communal est le document financier qui fixe les prévisions de dépenses et de recettes pour un exercice du 1er Janvier au 31 Décembre.

Nous vous avons indiqué, dans le compte-rendu du Conseil du 29 mars dernier, le montant du Budget Primitif voté pour 1984. Il est équilibré à 4 911 712 Francs pour la section de fonctionnement et à 3 017 290 Francs pour la section d'investissement. Il s'agit d'un document essentiel voté en premier lieu par le Conseil, qui tient compte des augmentations de dépenses et recettes escomptées. En cours d'année, le Conseil votera le Budget Supplémentaire qui viendra ajuster les prévisions budgétaires à la réalité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 911 712
- Produits de l'exploitation (taxe enlèvement ordures ménagères, transport scolaire, raccordement égouts ...)	449 000
- Produits domaniaux (location immeubles et matériel, redevances décharge, concessions cimetières)	360 300
- Produits financiers	30 055
- Recouvrements - subventions	219 648
- Dotation Globale de fonctionnement	1 706 715
- Impôts indirects	90 000
- Impôts directs autres que contributions (redevance sur pylone)	4 271
- Contributions directes	2 051 723

RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 017 290
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement ...	1 000 538
- Taxe Locale d'Equipement	550 000
- T.V.A.	352 316
- Dotation Globale d'Equipement	5 484
- Aliénation biens meubles et immeubles	181 348
- Compensation financière genevoise	927 604

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 911 712
- Denrées et Fournitures	220 000
- Frais de personnel	700 000
- Impôts et Taxes	30 000
- Travaux et Services Extérieurs	820 000
- Participations et Contingents	1 180 002
- Allocations - Subventions	132 072
- Frais de gestion générale	426 973
- Frais financiers	271 227
- Charges antérieures	130 900
- Prélèvement pour dépenses d'investissement ...	1 000 538

La participation de la Commune aux diverses charges intercommunales représente une importante dépense dont voici la répartition :

* Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Est Gessien ...	796 529 Frs
* Frais de fonctionnement du CES de FERNEY-VOLTAIRE	93 744 Frs
* Frais de fonctionnement de la piscine de FERNEY-VOLTAIRE	5 250 Frs
* Parc du Jura Gessien	2 240 Frs
* Syndicat du Fort l'Ecluse	12 090 Frs
* Syndicat Intercommunal d'Activité du Pays de Gex	60 692 Frs
* Amortissement emprunt Lycée de FERNEY-VOLTAIRE	29 198 Frs
SOIT UN TOTAL DE	999 743 Frs

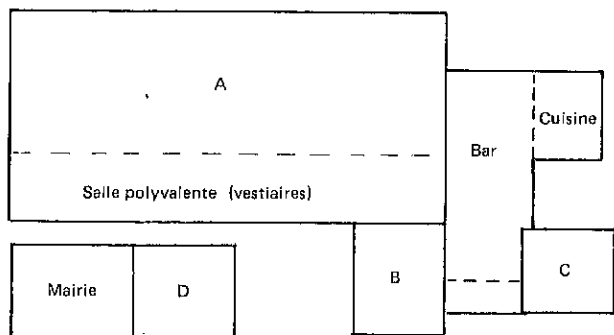
Le Conseil a également voté une somme de 110 000 Francs de subventions à 32 Sociétés et Organismes. 107 467 Francs ont été ainsi attribués pour l'année 1984.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 017 290
- Remboursement d'emprunts	137 124
- Règlement de dettes	10 166
- Acquisitions de biens meubles et immeubles ...	200 000
- Réserve foncière	700 000
- Travaux de bâtiments et de génie civil	250 000
- Bâtiments communaux	100 000
- Extension de l'éclairage public	200 000
- Construction de trottoirs	1 100 000
- Voirie	120 000
- Assainissement des Marlis	200 000

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Lors de ses dernière séances, le Conseil Municipal a examiné puis voté le projet de tarif de location des salles municipales.

Rappelons qu'il s'agit d'une part de la salle, dite salle D, au dessous de la Mairie, d'autre part de 3 salles situées dans la Salle Polyvalente, dites salles A - B - C.



Salles	A	B	C	D	Bar	Cuisine
Surface (M2)	623	72	68	63	80	22

TARIFS DES LOCATIONS

A + Bar + Cuisine	1260.-
A + B + C + Bar + Cuisine	1575.-
B	262.-
B + Bar	367.-
C	157.-
C + Bar	262.-
Cuisine	100.-
B + C + Bar	525.-
Location du matériel (casque en supplément)	150.-

PROCEDURE : Il faut se rendre ou téléphoner à la Mairie. Le Secrétariat, au vu du planning de location, attribue la salle souhaitée.

A VOS TONDEUSES

OUI MAIS ...

De nombreuses personnes se plaignant du bruit occasionné à certaines heures par les tondeuses à gazon et autres appareils et engins à moteur à explosion, il est rappelé aux habitants de la Commune que la réglementation existante est la suivante :

- En semaine de 8 h 00 à 20 h 00
- Le Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 16 h 00 à 19 h 00
- Dimanche et jours
fériés de 9 h 00 à 12 h 00

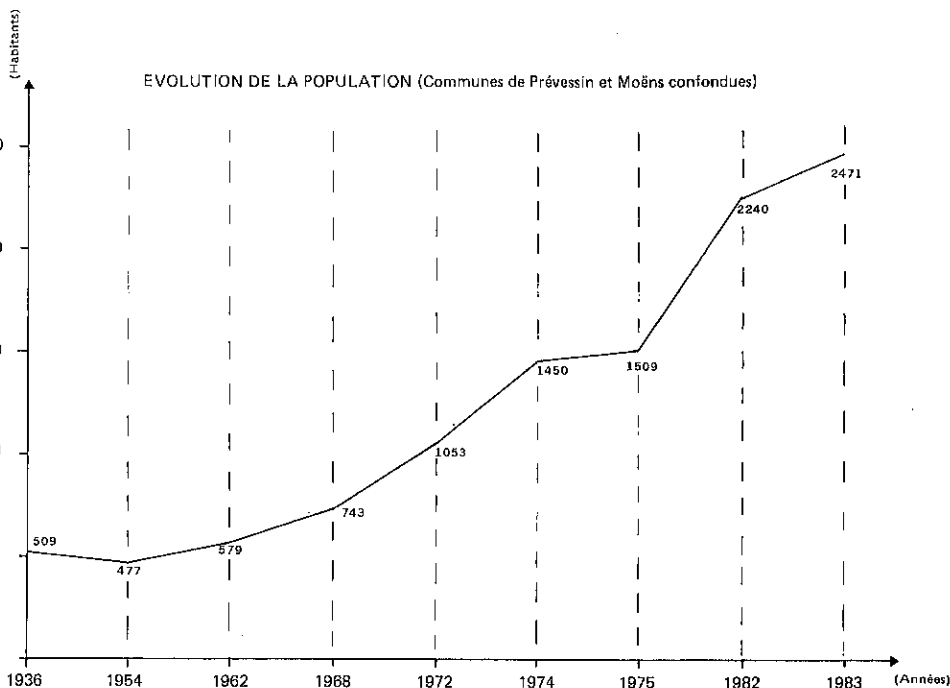
- DIVAGATION DES CHIENS

Malgré plusieurs avis parus dans les comptes-rendus du Conseil Municipal, on rencontre toujours des chiens errants sur les routes de la Commune.

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de les laisser divaguer en raison de la rage qui sévit toujours dans le Département, et des dangers d'accidents qu'ils peuvent provoquer.

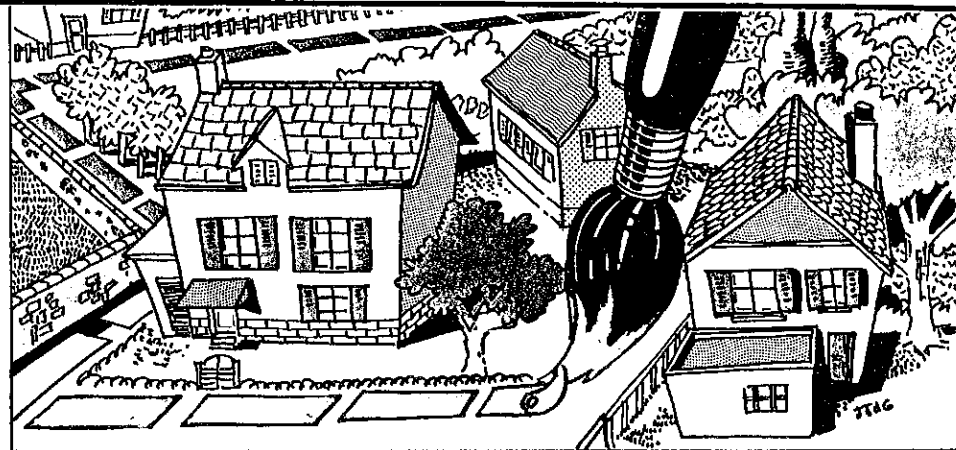
- ORDURES MENAGERES

S'il est conseillé de sortir les poubelles la veille au soir du ramassage, il est également fortement recommandé de les retirer aussitôt que possible de façon à ne pas laisser en permanence cette décoration peu agréable sur nos chemins.



ALLEMANDS	80	JAPONAIS	5
ALGERIENS	8	LAOTIEN	1
AMERICAINS	19	LIBANAIS	1
ARGENTINS	3	LITHUANIENS	2
AUSTRALIEN	1	LUXEMBOURGEOIS ..	6
AUTRICHIENS	7	MALGACHE	1
BELGES	16	MAROCAINS	5
BRITANNIQUES	80	MAURITIENS	4
CANADIENS	3	NEERLANDAIS	24
DANOIS	6	NEOZELANDAIS	7
ESPAGNOL	1	NORVEGIENS	7
ETHIOPIENS	5	PAKISTANAIS	2
FINLANDAIS	6	POLONAIS	2
GRECS	4	PORTUGAIS	4
HAITIEN	1	SUEDOIS	17
INDIEN	1	SUISSES	94
IRLANDAIS	1	THAILANDAIS	1
ISRAELIENS	3	TUNISIENS	5
ITALIENS	43	TURCS	5

étrangers



Fiscalité

Le cadastre

Le Centre des Impôts foncier (ancien service du cadastre) est chargé d'identifier les biens immobiliers. Mais le "cadastre" n'est pas une preuve de la propriété. Il sert d'abord de base aux impôts locaux (taxes foncières et d'habitation).

Votre impôt en dépend

Toutes les propriétés, qu'elles soient bâties ou non, sont répertoriées et classées selon une valeur locative qui sert de base à vos impôts locaux (bâties et non bâties). Pour établir le montant de cette valeur locative, il est pris en compte le loyer fictif que pourrait rapporter le bien immobilier s'il était loué dans des conditions normales, que cette propriété soit effectivement louée, occupée, exploitée par le propriétaire, vacante ou in-exploitée.

Pour calculer cette valeur fictive, un certain nombre de catégories ont été créées. Pour les propriétés bâties, il en existe huit. Les catégories varient selon un certain nombre de critères liés à la qualité de la construction (excellente, bonne, courante...), la distribution du local (pièces spacieuses, locaux d'hygiène...), l'équipement (eau, W-C, chauffage central, ascenseur, tapis d'escalier...). Ces huit catégories, ainsi déterminées à partir de critères objectifs, ne sont pas toujours représentées dans toutes les communes. Dans certaines villes, c'est

la 8^e catégorie "construction d'aspect vétuste et délabré" qui n'existe pas, alors que, dans d'autres, c'est la première "nettement somptueux" qui n'est pas représentée.

En effet, chaque commune doit, à

Un peu de vocabulaire...

- **Le plan visualise la propriété imposable ou susceptible de l'être. Il représente par commune la décomposition du territoire en parcelles, les voies de communications et les cours d'eau. Les parcelles sont les portions de terrains d'un seul tenant et d'une seule nature de culture.**

- **Les états de section se présentent sous forme de registres ou de fichiers. Ils sont, en réalité, la légende du plan. Pour chaque parcelle, ils indiquent la désignation de l'immeuble, la contenance cadastrale et l'identification du propriétaire.**

- **Les matrices cadastrales dressent la liste des propriétés bâties et non bâties d'une personne débitrice de l'impôt.**

partir des catégories ainsi définies, classer toutes les propriétés bâties. Chaque catégorie, quand elle est présente dans la commune, doit avoir un local de référence implanté sur son territoire. Il vous est donc tout à fait possible de savoir dans quelle catégorie votre maison a été classée et si elle correspond approximativement au local de référence de sa catégorie. Si vous estimez que le classement n'est pas bon, vous pouvez le contester au Centre des impôts foncier.

Les propriétés non bâties sont réparties entre des natures de culture, elles-mêmes subdivisées en classes. Chaque terrain est classé dans l'un des 13 groupes de nature de cultures et il existe dans toute commune une parcelle de référence pour chaque classe. A un terrain correspond une valeur locative qui sert de base à votre impôt foncier.

Pour la propriété non bâtie, la base d'imposition de la taxe foncière ou revenu cadastral est égale aux 4/5 de la valeur définie comme indiqué ci-dessus. Pour la propriété bâtie, la base d'imposition est égale à la moitié de la valeur locative ainsi dégagée. L'impôt est le produit des bases par des taux qui sont votés par la commune et le département.

Renseignez-vous!

Le classement ainsi déterminé par l'Administration est donc très important puisque le montant de votre impôt foncier en dépend. Sachez cependant que les classes ou catégories ne sont pas uniformes sur tout le territoire national mais qu'il existe une harmonisation au niveau du département et de la région agricole. Il semblerait en effet particulièrement injuste de donner à toutes les parcelles la valeur locative attribuée aux cultures de la Beauce! Si vous avez un doute, allez soit à la Mairie, soit au Centre des impôts foncier dont vous dépendez...

Sachez aussi que la tenue à jour de toutes les mutations est parfois longue et il peut arriver qu'un décalage de plusieurs années intervienne entre les modifications de votre bien et leur répercus-

sion sur votre feuille d'impôt! La forte hausse que vous constatez a peut-être sa justification...

Aucune valeur juridique

Contrairement à une idée beaucoup trop largement répandue, le cadastre ne donne aucun droit vis-à-vis de la propriété. L'inscription du cadastre n'est qu'une présomption. Elle n'aura donc

Une vieille Histoire

Institué par Napoléon I^{er}, le cadastre fut généralisé en France à partir de 1807 pour se terminer en 1850...

Cette gigantesque opération dota chaque commune d'une documentation importante composée de plans, d'états de section et de matrices (cf encadré). Bien que les moyens techniques de l'époque fussent beaucoup moins perfectionnés que ceux dont nous disposons actuellement, ces documents furent remarquablement exécutés. Certaines communes possèdent encore ces plans dans leurs archives et il vous est possible de les consulter.

Le développement industriel de la France et celui de son réseau de communication modifia profondément le visage de notre pays et c'est ainsi qu'il fut décidé en 1930 de rénover l'ancien cadastre et d'en assurer une mise à jour permanente. Cette opération concernait 55 000 000 d'hectares, 150 000 000 de parcelles et 370 000 feuilles de plans à des échelles comprises entre 1/1 000 et 1/5 000^e. Le travail était donc très important. Ceci explique que, selon les cas, il ait été choisi une révision ou une réfection du cadastre. La révision a été retenue pour les communes dont les changements par rapport à l'ancien cadastre étaient peu importants et lorsqu'une simple mise à jour suffisait. Par contre, il a été préféré la réfection complète pour les communes qui avaient connu de gros bouleversements.

aucune valeur juridique face à un titre de propriété contraire. Soyez vigilants! Lorsque vous achetez un bien, vérifiez que la contenance indiquée sur le plan cadastral est identique à celle de l'acte établi par le notaire et que les deux sont conformes à la réalité. Sinon, de mauvaises surprises peuvent vous attendre : c'est ainsi que certains se sont vus imposés sur une contenance cadastrale supérieure à la superficie réelle. Ils payèrent donc, en quelque sorte, une partie de l'impôt foncier... de leur voisin. La meilleure garantie pour vous est de faire établir un plan de bornage par un expert-géomètre au moment de l'achat.

Mises à jour

L'idéal serait que chaque mutation, transformation, modification soit immédiatement retranscrite dans la documentation cadastrale. La réalité est différente. Toutefois, l'Administration fiscale a de nombreux moyens d'information et de recoupement. Dans toutes les communes, il existe une commission spéciale appelée "commission communale des impôts directs" dont les membres sont appelés "répartiteurs". Elle est chargée d'indiquer les modifications qui ont pu intervenir tant sur le plan familial qu'immobilier. Lorsque vous achetez un bien immobilier, cette opération est possible de la publicité foncière. Au moment de l'achat, le notaire qui établit l'acte de propriété doit remplir un imprimé "extrait d'acte et extrait cadastral" sur lequel sont indiqués les anciens propriétaires et les nouveaux, la désignation cadastrale, l'origine de la propriété, la jouissance, le prix de la cession et les modalités de paiement, les caractéristiques du bien... Cet imprimé dûment rempli est transmis par le conservateur des hypothèques au Centre des impôts foncier dont dépend ce bien. C'est ainsi que les services du cadastre sont informés de toutes les mutations.

Compte tenu du nombre de mutations, le problème de la tenue à jour s'est donc posé de façon très aiguë dès

Où consulter les documents cadastraux?

A la Mairie

Les documents cadastraux déposés à la Mairie (plans, matrice, états de section) peuvent y être consultés gratuitement sous la surveillance et la responsabilité du Maire. Aucune certification ne pourra vous être donnée pour les renseignements que vous recueillerez. Il s'agit d'une simple information.

Au centre des impôts foncier

Il y est possible de consulter gratuitement les documents cadastraux. Seuls, les extraits ou copies établis par le service sont certifiés conformes aux documents originaux. Il vous est réclamé une taxe si vous demandez un extrait ou une reproduction. Les tarifs de délivrance des extraits et reproductions des documents cadastraux sont fixés par décision ministérielle.

Notre conseil : *si vous avez besoin d'un document "sûr", adressez-vous plutôt au Centre des impôts foncier qui est le seul à connaître les derniers changements intervenus. La transcription des modifications sur les documents communaux n'est faite qu'une fois par an. Ce qui rend l'information difficile.*

la création du cadastre. Avec l'apparition de l'informatique, l'ancien service du cadastre a, dès 1973, trouvé un début de solution. Il existe quatre fichiers nationaux informatisés : celui des parcelles, des locaux, des propriétaires fonciers et des voies et lieux-dits.

Par ailleurs, les matrices cadastrales sont maintenant transférées sur micro-fiches; y compris celles qui sont déposées en mairie lorsque les collectivités locales le désirent. Enfin, les plans cadastraux ont été informatisés dans les grandes villes. A l'avenir, les fichiers magnétiques seront tenus à jour en permanence, grâce à des terminaux d'ordinateurs installés dans les centres des impôts fonciers.

Christine Boutin □

DOSSIER FAMILIAL

- 100, rue Lecourbe - 75015 PARIS"

Le développement des constructions dans la Commune a toujours été un souci majeur pour la Municipalité.

Leur harmonisation et leur intégration nécessitent une préoccupation permanente. Tâche difficile que parfois devoir exiger des modifications importantes sur un projet qui a été élaboré sans tenir compte de l'environnement bâti.

Il est bon de rappeler aux administrés que toute construction, quelle que soit sa nature ou sa dimension, doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Votre voisin qui s'est conformé à cette règle vous en sera reconnaissant.

RÉNOVATION DU CADASTRE

Les plans cadastraux que nous avons en Mairie datent de plus de 40 ans. Le Centre des Impôts Fonciers prépare une mise à jour de tout le cadastre communal ; nous aurons ainsi de nouveaux plans pour Prévessin et pour Moëns.

A l'occasion de cette mise à jour, le Conseil a décidé, dans un souci de modernisation, de procéder à l'acquisition d'un appareil qui permet la consultation des plans d'une manière plus aisée, tout en les préservant d'une manipulation trop fréquente.

Cette machine est installée au Secrétariat de Mairie, à la disposition des administrés, sous le contrôle des Secrétaires.

D'autre part, nous nous proposons de transférer sur microfiches toutes les matrices cadastrales. Ces microfiches seront fournies gratuitement par le Cadastre avec mise à jour systématique. Ceci implique également l'achat d'un lecteur et d'un classeur standard.

* DISTANCES A OBSERVER *
* POUR *
* LES PLANTATIONS *

Un propriétaire ne peut planter ou laisser pousser à proximité de la limite entre son terrain et celui d'un particulier voisin sans respecter certaines distances.

Dans les indications qui vont suivre, les distances sont celles portées au Code Civil (art. 671 et suivants).

On doit respecter un recul de 2 m pour les plantations dépassant 2 m de haut et 0,50 m pour celles de moins de 2 m. La distance se mesure à partir de l'axe de l'arbre. Ces limitations s'appliquent à tous les arbres et arbustes plantés ou poussant spontanément.

Si les plantations ont été faites en contradiction avec ces règles, le voisin a le droit d'exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur de 2 m. Il ne peut faire ce travail lui-même.

Le droit de conserver les arbres à moins de la distance légale s'acquiert par contrat ou par prescription.

Le long des voies publiques, les règles sont différentes. Un décret établit les règles à suivre en ce qui concerne les voies communales : interdiction de planter ou de laisser pousser des arbres et des haies sans autorisation.

Le Commissaire de la République règlemente la plantation en bordure des routes départementales : à moins de 6 m, son autorisation est nécessaire.

Enfin, une distance de 2 m doit être respectée le long des routes nationales.

LOGEMENT . . .

A.D.I.L

Vous avez un problème de logement, l'A.D.I.L peut vous aider :

Créée à l'initiative du Département et des partenaires locaux, l'A.D.I.L de l'Ain (Association Départementale pour l'Information sur le Logement), ouverte au public depuis Juillet 1983, a pour rôle exclusif de vous informer.

- des conseillers juristes vous donnent des conseils personnalisés :

- * Locataires : *Quel est le contenu de votre bail, le montant de vos charges, la nature et le coût des services d'un professionnel de l'immobilier ?*
- * Propriétaires bailleurs : *De quel régime juridique relève votre logement, comment réviser vos loyers ?*
- * Propriétaires occupants : *Comment financer des travaux d'amélioration, quel est le montant de votre allocation logement ou de votre aide personnalisée au logement ?*
- * Candidat au logement : *Quels éléments devez-vous prendre en compte avant de choisir un logement ; quels sont les financements les plus adaptés à votre situation ?*

- un conseiller technique, spécialiste du bâtiment répondra à toutes vos questions concernant les travaux d'économie d'énergie et le diagnostic thermique.

- L'information des membres associés :

L'A.D.I.L permet aux Collectivités Locales, à l'Administration et aux professionnels de disposer d'une information, en retour, sur ce que les particuliers attendent de leur logement et de son environnement.

OÙ CONTACTER L'A.D.I.L ?

- à la Maison de l'Habitat
38, Rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE

Téléphone : (74) 21.82.77

- en permanences :

- à OYONNAX : le 1er mardi de chaque mois,
de 9 h à 12 h, à la Mairie

- à BELLEGARDE SUR VALSERINE :
le 1er jeudi de chaque mois,
de 9 h à 12 h, à la Mairie

- à SAINT GENIS POUILLY :
le 1er jeudi de chaque mois,
de 14 h à 17 h, à l'annexe de la Mairie

- à BELLEY : le 1er vendredi de chaque mois,
de 9 h à 12 h, à la Maison des Sociétés



OPÉRATION BRIOCHES

4 379 Francs

C'est la somme qui a été envoyée à l'Association Départementale des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés.

C'est donc le bénéfice de la vente des brioches dans la Commune le 24 Mars dernier.

Nous souhaitons que l'année prochaine, un accueil encore plus chaleureux soit réservé aux vendeurs bénévoles qui reviendront vous les proposer.

Café des Poètes

Le samedi 29 mars, la Bibliothèque de PREVESSIN-MOENS avait le plaisir d'accueillir 7 poètes pour un café amical en l'honneur de la Fête nationale de la poésie. Il y eut à peine besoin de présentations et la réunion prit immédiatement, dans une bonne humeur communicative, car les familières de la Muse avaient mille informations, tuyaux, expériences et projets à partager.

Chacune put lire ou faire lire par Nicolas et Roderick, deux jeunes qui avaient très aimablement accepté ce service, un échantillon de ses productions.

Nous entendîmes, de Madame RESPINGER, lyonnaise habitant DIVONNE, L'un l'autre, l'autre l'un, qui doit être diffusé prochainement par les Editions Ouverture. C'est un premier recueil d'une cinquantaine de poèmes groupés par thèmes : amour, mort, guerre, voyages, temps qui passe ...

Du 19 mai au 20 juin Annaïck HOFFSTETTER exposera à Divonne (Librairie des 4 vents).

Madame RESPINGER a reçu le prix André Séverat de l'Association des auteurs et écrivains lyonnais. Elle a bien voulu nous donner un extrait de sa définition de la poésie : "... j'ai vu les mots, tous les mots, les mots d'excuse, les mots de politesse, les mots d'amour, les gros mots, les premiers mots, les mots sans queue ni tête et aussi tous ceux qu'on ne dit pas ; je les ai vus se tordre, devenir flamme, flamme bleutée, légère, ou flamme haute orange, puis braise couvant doucement sous la cendre. J'ai contemplé cette flambée de mots et j'ai entendu cette phrase de Pierre Reverdy : "le poète est un four à brûler le réel". Je me suis approchée, pyromane des mots, j'ai tendu les mains et j'ai eu chaud, chaud dans ma tête, chaud dans mon coeur, chaud dans mon corps tout entier".

Madame LABARRIERE, Directrice du CES de GEX, alias STELLA, écrit depuis longtemps et a été publiée chez Oswald Paris en 1974, maison qui a malheureusement fait faillite. Aussi, entendons-nous quelques inédits : Pays aimant, La coiffe savoyarde, En l'honneur de Chateaubriant.

Elle nous propose d'utiliser les locaux spacieux de son collège pour d'autres réunions littéraires et nous nous promettons de garder le contact. Madame LABARRIERE est vice-présidente de l'Ordre des artistes créateurs français qui regroupe peintres et sculpteurs aussi bien qu'écrivains.

Madame RESPINGER nous fait l'amitié de nous lire quelques textes de sa mère, Madame NOYE-PRELLE, peintre et poète toujours en activité.

Pour finir, notre romancière et voisine Madame BRESSLER, dont nous avons présenté le dernier ouvrage Un dieu jaloux récemment, lors d'un "café irlandais", s'avoue aussi poète et nous lit, avec son doux sourire : Dans le pré et La chèvre, le chien et moi.

L'heure de se séparer a déjà sonné depuis un moment, trop tôt pour toutes, et nous nous promettons de recommencer, avec la participation des absents d'aujourd'hui, y compris Monsieur MINGUET qui avait promis de venir, bien que tardivement averti.

P.S. Comme prévu, une soirée très animée a eu lieu le 16 mai autour de Virginia Woolf.

La soirée Marguerite Yourcenar est fixée au JEUDI 14 JUIN dès 20 h 30.

Et voici déjà à retenir pour la rentrée :

- 26 SEPTEMBRE : soir Milan KUNDERA
- 21 OCTOBRE : CAF'CONÇ
- 24-25 NOVEMBRE : Bourse aux Jouets.

Pendant l'été, la bibliothèque reste ouverte les mercredis de 14 h à 17 h.

Bibiane BELL

19 Avril 1984

(*) Une de nos amies a également donné un compte-rendu dans le Dauphiné Libéré du 27 mars. Tous nos remerciements pour cette initiative.

Madame MASSON, jeune et blonde journaliste, a constitué depuis l'âge de 10 ans, un trésor de quelque 400 poèmes, édités en 1982 et 1983 par la Pensée Universelle, Paris.

Nous avons entendu deux extraits du recueil De vous à moi : Invente-moi des dimanches, et A la claire fontaine, qui seront prochainement mis en musique par le sympathique chanteur et guitariste Philippe BUTTON dont nous regrettons l'absence à ce "symposium" - mais, qui, nous l'espérons, sera des nôtres pour le Caf'cong de la rentrée, le 21 octobre.

De Madame BERSCHTOLD, nous entendons Rose ardente comme le feu et Regard des enfants, deux extraits d'un ouvrage de roman et nouvelles en collaboration avec Joseph FAVREGA, qui aura pour titre Le livre des rêves et de la mort.

Touchée subitement, depuis trois mois, par une inspiration souveraine en relation avec l'astrologie, Madame SEVENIER nous donne une interprétation originale de ce qui va mal dans le monde d'aujourd'hui, sous le titre La Belle et la Bête. Elle nous fait part également d'un autre poème "Ta chambre est une boîte à musique", dans un genre très différent. Son oeuvre est encore non publiée.

Grâce à notre associée libraire, Françoise AUTIN, nous entendons quelques "cartes postales" de Joël BASTARD. Ces instantanés en forme de haïku nous semblent plus faits pour être goûtés visuellement dans le silence que lus à voix haute. Ce poète est publié depuis six ans. Il a été la librairie l'Air libre à FERNEY, dirige la galerie Pangolin et est en train de créer une maison d'édition également à FERNEY.

Madame RAPHOZ, l'épouse de notre Maire, crée la sensation de l'après-midi : elle ne compose que de mémoire, depuis toujours et en toutes occasions, et n'écrit pas ses poèmes. Elle nous dit néanmoins avec un charmant enjouement Chers aînés, composé pour les gens du 3ème âge ; Marguerite, en souvenir d'une très triste mort du voisinage ; A chacun son dû, sur les habitants des deux localités de Vésegnin et Moëns ; Le Mari maire et la mère Marie... C'est un véritable petit récital de chansonniers et nous espérons bien réentendre ces pièces et d'autres et les enregistrer.

D'Olivier LASSALLE, excusé, nous entendons des extraits du Silence de la pierre : Un névé, Je pars à l'aube, O cancre ! et espérons en entendre davantage prochainement.

A.R.D.I. AMITIE - RENCONTRES - DECouvertes INTERCULTURELLES

Est une Association soumise à la loi de 1901. Elle a pour but de développer une meilleure connaissance des modes de vie, de travail, de pensée et d'expression des différents pays représentés dans notre région.

- Amitié :

Dans les dix dernières années, plus de 87 nationalités ont été recensées à Genève et dans la zone frontalière. Nous pensons qu'au grand avantage de chacun, il est important de créer un rapprochement entre nos familles et celles de ces ressortissants étrangers. Ce rapprochement ne peut se faire sans l'acceptation de nos "différences", la compréhension et le respect de nos cultures respectives. Notre Association accueille donc des familles venant de tous horizons, quelles que soient leur race, leur religion ou leurs appartenances politiques. L'Association compte actuellement un peu plus de 130 membres parmi lesquels se retrouvent, avec les Français, des Italiens, Suisses, Allemands, Libanais, Zaïrois, Sud-Africains, et des Anglais.

- Rencontres :

Nous organisons pour nos adhérents des rencontres amicales (dîners, pique-niques, soirées dansantes), des sorties découvertes ou sportives, des soirées de réflexion (quelques personnes particulièrement intéressées par un sujet décident de se retrouver pour y réfléchir).

- Découvertes :

Nous avons pu établir avec la Grande-Bretagne des liens nous permettant d'envoyer nos enfants (étudiants de l'anglais) dans des camps de vacances pour jeunes Anglais. Nous aimerions réaliser la même chose pour l'Allemagne ; peut-on nous aider ?

En 1983, outre notre camp en Angleterre, nous avons organisé un dîner-rencontre, un week-end de ski à Château d'Oex en Suisse (avec découverte du pays d'Enhaut, du musée, du folklore) ; un pique-nique sportif avec en fond sonore le festival de musique de Thoiry. Pendant les vacances de Noël, nos familles ont accueilli quatre jeunes Anglais (superviseurs du camp d'été) et deux étu-

dians Zaïrois. Nous avons skié, marché, chanté, mangé, etc ... Le réveillon de Nouvel An, préparé par plusieurs familles, a réuni, à part ces jeunes étrangers, neuf couples et quelque 40 jeunes de notre Association.

Nous sommes heureux de notre réussite 1983, mais nous tenons à faire à faire au moins aussi bien, sinon mieux, en 1984.

- Nos projets :

- * week-end de ski en mars,
- * dîner avec musique de jazz en mars/avril,
- * séjours sports/études/culture pour les vacances scolaires,
- * au printemps, une descente du Rhône en bateau,
- * un week-end pédestre dans le Jura,

* un camp de vacances dans le Devon en été 1984, pour les jeunes de 10 à 16 ans,

* un voyage-découverte des U.S.A. en été 1984 (celui-ci serait proposé et organisé par deux Américains dont un professeur en civilisation américaine). Si le projet doit être abandonné - à la grâce du dollar - nous essaierons de le remplacer par un autre voyage-découverte.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Notre Association est domiciliée en France, 22, Rue de Malivert, 01630 SAINT GENIS POUILLY.

Téléphone en France :

40.70.59 ou 42.04.96

Téléphone en Suisse :

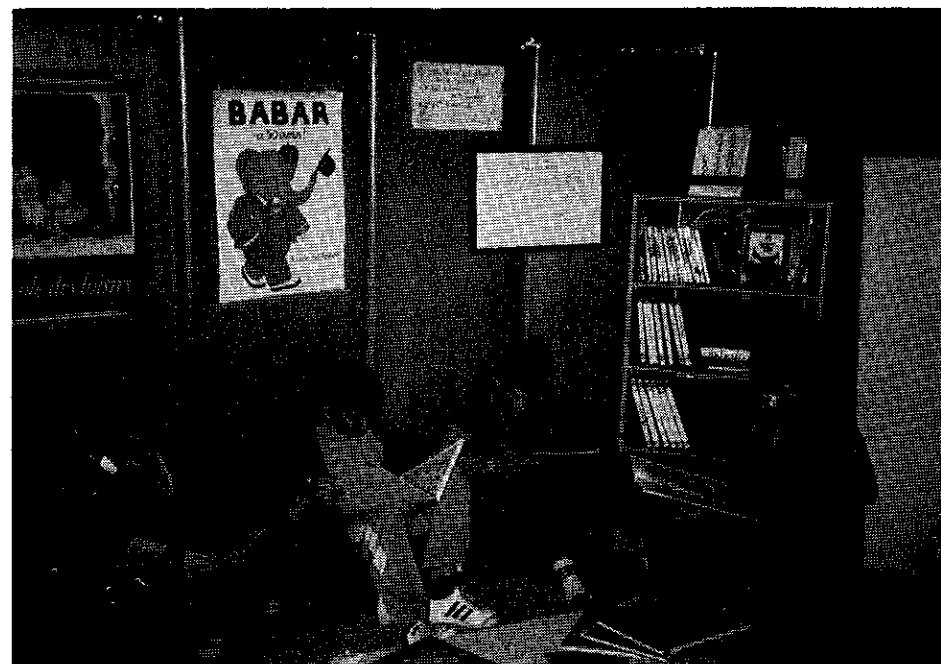
82.64.66 (après 18 heures)

sport

VOLLEY BALL

Nous avons mis dans le dernier bulletin municipal un formulaire d'inscription pour le volley ball. A ce jour, nous n'avons reçu que 4 réponses et nous espérons que d'autres amateurs se feront connaître pour pratiquer cet intéressant sport.

" 1^{er} SOIR A LA BIBLIOTHEQUE "



Le premier soir de la BIBLIOTHEQUE de PREVESSIN-MOENS s'est tenu le mercredi 7 mars dans une sympathique bonne humeur.

Outre 7 membres du conseil, 9 lecteurs et sympathisants ont activement participé à l'entretien, autour d'un vin chaud.

Plusieurs propositions ont été faites pour le contenu de ces soirs destinés à animer la bibliothèque.

- que plusieurs lisent le même livre et en parlent (problème du nombre suffisant d'exemplaires : frais et délais de commande)
- lire plusieurs oeuvres d'un même auteur et les comparer.
- choisir un thème ou un auteur et laisser libre chacun de lire ou de s'informer à ce propos.

C'est cette dernière formule qui est retenue.

LES DATES SUIVANTES SONT ARRETEES d'un commun accord :

MERCREDI 16 MAI - 21 h - THEME : VIRGINIA WOOLF

MERCREDI 13 JUIN - 21 h - THEME : MARGUERITE YOURCENAR

Pour le 16 Mai,

les présentations suivantes seront faites :

Rappel bibliographique (GB), ORLANDO (FC + JIK), UNE CHAMBRE A SOI (PB), LA TRAVERSEE DES APPARENCES (BRB), LA PROMENADE AU PHARE (EM) et d'autres suivant le temps et les occasions de lecture de chacun, ces réunions se faisant pour le plaisir.

Pour le 13 Juin,

ANNA SOROR (FA), L'OEUVRE AU NOIR (EM), LES YEUX OUVERTS (BA et Mme S) et d'autres ou des articles à propos de M. YOURCENAR.

Tous souhaitent que ces soirées restent quelque chose de simple et de positif, que chacun se sente à l'aise de venir, même sans avoir rien préparé. La méthode pourra changer, par exemple, quelqu'un pourrait lancer un thème en disant ce qu'il en connaît et poser quelques questions pour lancer la soirée, chacun étant libre de réagir, ayant ou non préparé quelque chose.

Au cours de la discussion, les auteurs suivants ont été commentés avec éloges :

KUNDERA, R.J. CLOT (Un amour interdit), Joseph ROTH, SZABO, John IRVING (le monde selon Garp), PA KIN, Mme BADINTER (Emilie, Emilie ; L'amour maternel), Oriana FALLACI (Un homme), A. BRINK (Noire est la nuit ; Un ténébreux silence ;

Une saison blanche et sèche) ; et les livres suivants : Le nom de la rose et Une baraque rouge et moche à Venice en Amérique (Marie Gisèle LANDES-FUSS), disponibles à la bibliothèque pour la plupart.

A commander également Le Blues fantastique et des oeuvres d'ORWELL autres que 1984 (que nous attendons).

MUSIL (L'homme sans qualité) est recommandé également, mais plus difficile à lire.

A propos de SOLLERS (Femmes), le qualificatif de nominalisme semble s'appliquer.

SOIREE FORT AGREABLE. A LA PROCHAINE !

vie communale -

Nous avons eu le plaisir d'accueillir sur notre Commune un Pharmacien et un Médecin.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à Monsieur COTTIN qui vient d'installer sa pharmacie près de la place de l'église, ainsi qu'à Monsieur le Docteur COMBE qui vient également d'ouvrir un Cabinet Route de Ferney (Tél. 40.55.96)

La photo de couverture nous a été aimablement offerte par Monsieur BERTUOL que nous remercions.

